

N° SIRET : 20006759300133	COMPTE ADMINISTRATIF Année 2020 Page n° 1	Odysée Informatique - ADONIS 9.60E
Etablissement : SPANC		Département : CREUSE
Budget : MARCHE ET COMBRAILLE E		Poste Comptable : TRESORERIE D'AUZANCES B Date d'Édition : 23/03/2021

2021-040
DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 20/03/2021 à 8 heures 30

Nombre de membres en exercice	= 62
Nombre de membres présents	= 49
Nombre de suffrages exprimés	= 58
VOTES : Contre = 0	Pour = 58
Abstentions = 0	
Date de convocation :	11/03/2021

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de MF. VENTENAT après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par PIERRE DESARMENIEN, Président, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B	
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (32 205.03 - 89 013.01)	-44 009,52
Excédent d'exploitation reporté (B = FR 002)	-56 807,98
	12 798,46
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (54 519.72 - 54 519.72)	598,00
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	598,00
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	598,00

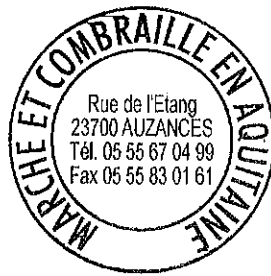
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	
Report déficitaire en exploitation (FD 002)	44 009,52

Ont signé au registre des délibérations :

Présents : MM BERGER F, BERTHON L, BIGOURET JJ, ROUX Y, BOUDINEAU T, CHAUSSAT JL, CHEFDEVILLE S, CONCHON JC, CORDIER J, COTENTIN M, DESARMENIEN P, DESGRANGES R, DUBSAY JC, ECHEVARNE C, FAUCHER P, FAUCONNET JL, FERRIER D, FONTVIELLE G, GIRAUD LAJOIE D, GLOMOT L, GRANGE D, GRASS A, GRAVIERE J, CHADEYRON V, JAMME F, LARGE C, LUQUET A, LUQUET L, MEANARD B, MICHON MH, MONTEIL P, MOREAU J, PAYARD C, PAYARD J, PERRIER F, PERRIER S, PIERRON JL, PINLON C, PLAS Y, RICHIN D, SCARAMUCCI C, SCHMIDT D, SIMONF, PICHOT N, SIMONET V, SOULEBOT JM, TRIMOULINARD H, VENTENAT MF, VERDIER A, WELZER JP. Excusés : BRUNET ML, DESCLOUX B, D'HUSTER E, NOVAIS M, . Pouvoirs : GALINDO A, à VERDIER A, JOULOT JP, à ECHEVARNE C, LE CORRE C, à BERTHON L, MORANCAIS P, à DESARMENIENS P, RAMOS G, à FAUCONNET JL, ROULLAND R à VENTENAT MF, VIALTAIX M, à DESGRANGES R, VERIGOULAY G à PLAS Y.

Cachet :



Pour expédition conforme,

Le Président,

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210320-2021-040-DE
Date de télétransmission : 31/03/2021
Date de réception préfecture : 31/03/2021